

Une norme très chahutée

ANTIRACISME • *La norme pénale créerait un «climat d'intimidation». L'UDC veut donc sa peau.*

L'UDC a prôné hier l'abolition de la norme pénale antiraciste et de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). L'article 261 bis en vigueur depuis 12 ans n'a pas fait ses preuves. Au contraire, il porte atteinte à la liberté d'opinion des citoyens et des politiciens. L'UDC compte sur le parlement pour corriger le tir, admettant qu'elle avait défendu le oui lors de la votation de 1994, malgré l'opposition de quelques sections cantonales. A l'usage, la norme antiracisme, acceptée de justesse, s'est avérée être un corps étranger dans le droit suisse, selon l'UDC.

Connaître sa faute

Le parti estime que cette norme, critiquée par Blocher en Turquie, est trop vague et que les citoyens ne comprennent pas bien quel comportement est fautif. Même des tribunaux sont dépassés et prononcent des peines qui sont annulées par la suite. Le parti va même plus loin: la norme pénale, loin de résoudre des problèmes, a attisé une forme de racisme latent.

L'UDC invoque la liberté d'expression. Et juge inacceptable que des plaintes pénales puissent être lancées contre des personnes parce que leurs opinions déplaisent. Dans ce climat d'intimidation, politiciens et citoyens n'osent plus dire ce qu'ils pensent. Pour l'UDC, même les opinions fausses ou déplacées doivent avoir droit de cité.



COMMENTAIRE

L'UDC poursuit sa fuite en avant

PAR CHRISTIANE IMSAND

Ceux qui croyaient que le durcissement des lois sur l'asile et les étrangers allait priver l'UDC de l'un de ses principaux chevaux de bataille en sont pour leurs frais. Le parti de Christoph Blocher a trouvé une nouvelle façon de capitaliser sur le ressentiment anti-étranger en réclamant la suppression de la norme pénale contre le racisme. Cette exigence figure en bonne place dans la plateforme électorale adoptée le mois dernier par l'assemblée des délégués.

A qui en aurait douté, le document de fond présenté hier à la presse démontre qu'il s'agit d'un thème central que le parti a l'intention d'exploiter jusqu'à la lie pendant l'année électorale 2007. Une opération menée d'entente avec Christoph Blocher qui projette la révision de cet article qui lui donne «mal au ventre», selon les propos qu'il a tenus à Ankara.

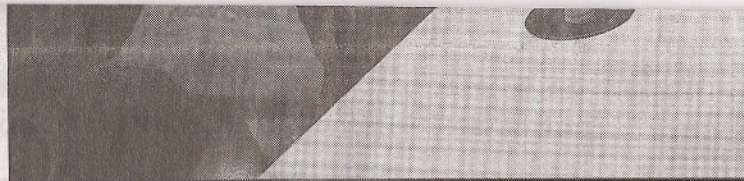
Les problèmes d'interprétation soulevés par l'UDC sont réels. Le racisme est une hydre à mille têtes. Elles ne peuvent pas être répertoriées de façon exhaustive dans la loi. Mais s'il est envisageable, voire souhaitable, de préciser le

ou déplacées doivent avoir droit de cité.

Secrétaire général de l'UDC, Gregor Rutz a souligné qu'une personne qui raconte une blague raciste dans un bistro peut désormais être pénalement poursuivie. Pour Christoph Morgeli (udc/ZH), la norme pénale sert souvent au camp rose-vert pour étouffer les discussions sur la politique d'immigration, sur les abus sociaux et dans le droit d'asile, sur la criminalité des étrangers ou l'islamisme. Concernant le négationnisme (Holocauste, génocide arménien), le Zurichois estime que le problème ne sera pas résolu en déférant les gens devant les tribunaux. L'article contre le racisme n'a encore jamais réussi à convertir des négationnistes. Les actions judiciaires font au contraire de ces gens des martyrs. «Que les négationnistes dépérissent donc sous le soleil des arguments fondés et de la recherche scientifique libre!»

Commission gauchiste

L'UDC a aussi répété hier son souhait de voir supprimer la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Pour



Pour Christoph Morgeli (udc/ZH), la norme pénale sert souvent au camp rose-vert pour étouffer les discussions sur la politique d'immigration, sur les abus sociaux et dans le droit d'asile, sur la criminalité des étrangers ou l'islamisme. YOSHIKO KUSANO/KEYSTONE

Oskar Freysinger, c'est une organisation partisane, très à gauche, qui ne fait que gesticuler et coûte cher au contribuable. Le Valaisan a critiqué sa manière de s'ériger en «instance morale absolue». La commission est aussi accusée de s'immiscer dans des campagnes de votations (loi sur l'asile).

Vice-présidente de la CFR, Boël Sambuc rejette ces critiques. Au contraire, la commission est d'autant plus nécessaire quand monte l'intolérance. Elle a un rôle préventif et remplit le mandat du gouvernement, qui est d'examiner si un projet de loi contient un risque de discrimination raciale. Elle a précisé que, sur 240 procédures

en huit ans, 45% environ ont abouti à des condamnations.

L'UDC prône aussi la résiliation de la Convention internationale contre le racisme. A défaut, il convient d'introduire des réserves, comme l'ont fait les Etats-Unis, qui refusent toute restriction de la liberté d'opinion et d'expression. Pour Boël Sambuc, la Suisse serait la risée de la communauté internationale si elle dénonçait cette convention. L'UDC tentera d'agir au niveau parlementaire pour biffer la norme pénale mais pas question de lancer une initiative populaire. La Fédération suisse des communautés israélites s'est insurgée contre ces propositions. AP

geable, voire souhaitable, de préciser le champ d'application des dispositions sur le génocide afin de ne pas entraver les travaux des historiens, l'UDC montre son vrai visage en exigeant l'abrogation pure et simple de la norme pénale. Invoquer l'argument de la liberté d'expression pour rayer cet article de la carte revient à dire qu'il serait anodin d'inciter à la haine ou à la discrimination raciale. Or les électeurs ont dit le contraire en adoptant cette disposition il y a douze ans.

Il est préoccupant de constater que le premier parti du pays construit sa stratégie électorale sur la liberté de proférer des propos racistes à la table du bistrot. Cela n'a rien à voir avec la lutte contre le politiquement correct. Cela s'appelle jouer sur les instincts les plus bas en encourageant l'expression de l'animosité contre les étrangers et les requérants d'asile, éternel fonds de commerce de l'UDC.